

COMPTE RENDU AUDIO CONFÉRENCE

COVID-19

DU 21 AVRIL 2020

Contexte :

Le Directeur a précisé que seules les missions prioritaires sont assurées dans le cadre du PCA avec 219 collègues en présentiel et 121 télétravailleurs (euses). (Démarrage de la campagne IR et reprise d'une paye normalisée avec augmentation du volume d'agents au CRSH 63)

Il a réaffirmé l'importance du respect strict des règles de distanciations entre collègues dans les bureaux communs, et les normes d'hygiène à appliquer au travail comme à la maison, avec précisément le nettoyage du bureau, du téléphone et de l'ordinateur surtout s'ils sont partagés par plusieurs collègues dans la semaine.

Il a ensuite abordé les points suivants en réponse aux questions posées par les représentants du personnel :

Fonds de Solidarité :

Suite à la demande des TPE du 63 via le site "impots.gouv.fr ", une liste d'anomalies à traiter manuellement a été réceptionnée et sera exploitée par les agents du SIE et des brigades. La somme moyenne versée au titre de du fonds solidarité s'élève à 1121 € environ .

Campagne IR

Pendant le confinement, pas d'accueil physique des usagers.

L'absence d'accueil physique va générer une augmentation des volumes appels téléphoniques , courriels et e-contact, et donc une montée en puissance des effectifs mobilisés en présentiel dans les prochaines semaines.

Il est donc envisagé une sollicitation progressive des personnels avec rotation pour tenir compte de la pénibilité du travail au téléphone.

Concernant les redevables qui souhaitent un rdv téléphonique sur des questions d'investissement, de plus values de cession, etc..., ce sont des agents volontaires du PCRP qui les rappelleront pour traiter leur situation.

Les listes d'anomalies issues des télédéclarations seront exploitées par des personnels de la Direction.

En présentiel, il est rappelé l'obligation du respect des règles de distanciation entre collègues et l'application des mesures d'hygiène, car il en va de la responsabilité collective et individuelle de garantir la santé des agents, et d'empêcher la diffusion du virus. Préservez de la sérénité dans l'exercice de ses missions est indispensable;

Frais de repas :

Rappel : cette indemnité est accordé aux agents travaillant en présentiel sans solution de restauration collective et présents physiquement au bureau entre 12h00 et 14h00.
Désormais, le remboursement à partir des tickets de courses où sont précisés les produits achetés pour la confection des déjeuners est accepté. A saisir via l'application FDD dans Sihrius :
A noter qu'un contrôle strict sera opéré dans le cadre de la qualité comptable.

La prochaine audio conférence aura lieu le mardi 27/04/2020.

*La **CFTC DGFIP 63** reste mobilisée à vos côtés.*

N'hésitez pas à nous contacter : syndicat-national@cftc-dgfp.fr